

avoir rien à dire. Qu'il reste coi en attendant que j'aie terminé ce que j'ai à dire.

Nous avons toujours fait bon accueil aux propositions tendant à rendre l'administration des affaires du pays plus efficace; mais il ne s'agit pas ici d'une telle proposition: les députés cécédistes proposent seulement un amendement pour mystifier. Ils veillent tard tous les soirs pour trouver des amendements de cette sorte...

L'hon. M. Pickersgill: J'imagine que le ministre parle en connaissance de cause.

L'hon. M. Green: Et le député de Bonavista-Twilligate se joint presque toujours à eux, parce qu'il possède une telle mentalité. Toutefois, quand il sera allé à Terre-Neuve, sa province d'adoption, et qu'il aura rencontré quelques-uns de ses commettants dans certains des bureaux de poste que nous y avons construits, il nous reviendra peut-être avec une attitude plus intelligente. Nous ne sommes pas assez naïfs pour nous laisser bernier par un tel amendement, et nous souhaitons qu'avant la fin de la session les députés des deux partis d'opposition arrivent à présenter des propositions témoignant d'un peu plus de maturité politique que celles qu'ils nous ont servies cet après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: Si j'avais eu l'intention, avant les paroles du ministre des Travaux publics, de voter pour la proposition d'amendement, j'aurais maintenant un bien meilleur motif de le faire, car il a souligné qu'on avait supprimé de ce crédit une chose qui s'y trouvait dans les années antérieures.

Quand M. Mackenzie King a établi la pratique de nommer des adjoints parlementaires et qu'il a ajouté ce crédit aux prévisions budgétaires,—c'était, je pense, en 1941 ou en 1942,—le crédit prévoyait un nombre maximum de 14, et il a été formellement déclaré au Parlement que ce nombre ne serait pas dépassé. Voici qu'aujourd'hui, le leader de la Chambre déclare que le premier ministre en nommera peut-être plus de 14. Peut-être a-t-on tenté de tromper le Parlement en vue de faire plus de 14 nominations, ou peut-être, pour exprimer la chose autrement, a-t-on l'intention d'augmenter le nombre de nominations par rapport aux nombres des années passées, en augmentant les dépenses de fonds, ce qui, sans ce crédit, ne serait pas conforme à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. A mon avis, le comité devrait savoir combien d'adjoints, au maximum, seront nommés. Il n'y a jamais eu aucun doute à ce propos dans le passé et je dois dire que je n'avais pas vu l'omission de la limite de 14, en jetant un coup d'œil hâtif sur ce crédit, mais maintenant

[L'hon. M. Green.]

que je l'ai examiné, à la hâte pendant que le ministre parlait, il semble qu'il n'y ait aucune limite quant au nombre d'adjoints dans ce crédit; il me semble qu'il s'agit là d'une divergence très grave de la pratique établie et que nous ne devrions pas être appelés à voter ce montant tant que le gouvernement ne nous aura pas donné l'assurance qu'il n'en nommera pas plus qu'un certain nombre.

Je suis d'accord avec mon honorable ami d'Essex-Est: ces nominations auraient dû se faire il y a déjà longtemps. Il me semble que ce serait scandaleux, comme je l'ai dit déjà, de faire ces nominations dans les derniers jours de la session, parce que le terme même "adjoint parlementaire" veut dire effectivement que l'assistance pour laquelle cet argent supplémentaire est demandé des contribuables doit surtout servir au Parlement.

Pour revenir à la proposition d'amendement, il me semble bien,—je tiens à le répéter,—que voter le crédit pour avril, mai, juin, juillet et neuf jours en août soit absolument contraire à la thèse que le ministre avait l'habitude de soutenir de ce côté-ci de la Chambre et à ce que le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Défense nationale et bien d'autres ministres avaient l'habitude de dire sur la question de voter plus d'argent qu'il n'est proposé d'en dépenser. Je crois que l'honorable député d'Assiniboia s'est trompé à un égard parce que, d'après la définition, le crédit vise "une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année". Par conséquent, je ne pense pas qu'il y ait rétroactivité. Cependant, il semble bien que plus de 14 personnes pourraient être désignées et, si telle n'est pas l'intention du gouvernement, il devrait nous le dire clairement et ne pas tenter de se glisser en douce comme le ministre des Travaux publics nous a permis de le croire. Avant que nous nous prononcions sur ce crédit, j'espère que le ministre des Travaux publics ou quelque autre porte-parole du gouvernement nous donnera l'assurance que cet argent ne sera pas utilisé à la fin de la session pour désigner 25, 30 ou 40 adjoints parlementaires entre lesquels on partagerait ces \$56,000, comme le ministre a donné à entendre que cela pourrait se faire légalement après l'adoption du crédit.

L'hon. M. Green: Nous pourrions peut-être en désigner 175 et payer tant à chacun. Cela plairait-il à l'honorable député?

L'hon. M. Pickersgill: On le pourrait peut-être. Voilà précisément le point. Il ne faudrait tout de même pas que le gouvernement rédige ses crédits d'une façon si négligée,